échanger comprendre progresser

Entretien dans les règles de l'art des arbres fruitiers haute-tige

Guide pratique pour respecter le critère d'entretien conformément aux règles de l'art des arbres fruitiers haute-tige du niveau de qualité I, fixé dans l'Ordonnance sur les paiements directs

Contenu

Bases légales	2
Critères d'entretien des arbres conformément aux règles de l'art d'après l'Ordonnance sur les paiements directs, niveau de qualité I	2
Contrôle de l'entretien conformément aux règles de l'art	4
Informations détaillées	4

Objectifs et contenu de ce document

Le présent document explique les critères d'entretien des arbres fruitiers haute-tige qui doivent être remplis pour obtenir des contributions à la biodiversité dans le cadre de l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD).

Il s'adresse aux agriculteurs et agricultrices, aux services cantonaux de l'agriculture et de la nature, aux services de conseil, de contrôle et autres personnes intéressées.

Ce document ne constitue pas une description exhaustive de la totalité des soins à apporter aux arbres fruitiers. Outre les critères réglés dans l'OPD, l'entretien des arbres au sens large comprend d'autres aspects, tels que le choix d'un site approprié et d'espèces et variétés adaptées, ou une protection phytosanitaire adéquate. Les arbres ont également besoin de soins conformément aux règles de l'art lorsqu'ils sont en âge de produire des récoltes.

1

Les arbres fruitiers haute-tige sont soutenus par des contributions à la biodiversité dans le cadre de l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD) en raison du rôle capital qu'ils jouent dans la conservation de la biodiversité. Plus un arbre est vieux, plus sa valeur écologique augmente. Mais pour qu'il puisse atteindre un âge avancé, produire de bonnes récoltes et être économiquement rentable, un arbre fruitier haute-tige doit se développer convenablement dès les premières années ; c'est précisément le but recherché par un entretien conforme aux règles de l'art.

Pour obtenir un arbre fruitier haute-tige sain, avec une grande couronne, une charpente stable, solide et aérée, il faut qu'il puisse afficher une croissance vigoureuse des pousses durant sa phase de jeunesse. C'est la raison à l'origine de la décision d'introduire l'entretien des arbres conformément aux règles de l'art comme critère d'octroi des contributions à la biodiversité dans le cadre de l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD), entretien devenu obligatoire durant les 10 premières années suivant leur plantation pour les niveaux de qualité I et II.

agridea
ENTWICKLUNG DER LANDWIRTSCHAFT UND DES LÄNDLICHEN RAUMS
DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET DE L'ESPACE RURAL
SVILUPPO DELL'AGRICOLTURA E DELLE AREE RURALI
DEVELOPING AGRICULTURE AND RURAL AREAS

Bases légales

Depuis le 1er janvier 2018, l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD, RS 910.13) prescrit un entretien conformément aux règles de l'art pour les arbres fruitiers haute-tige bénéficiant de contributions à la biodiversité.

Les critères à remplir sont énumérés dans l'annexe 4, chiffre 12.1.9, OPD :

Un entretien des arbres conformément aux règles de l'art doit être effectué jusqu'à la 10e année suivant leur plantation. Cet entretien comprend la taille de mise en forme, l'élagage, la protection du tronc et des racines, une fumure adaptée aux besoins, ainsi qu'une lutte appropriée contre les organismes nuisibles particulièrement dangereux conformément aux instructions des services phytosanitaires cantonaux.

En raison de la disposition concernant la fumure adaptée aux besoins, l'article 55, al. 7, OPD a été modifié comme suit :

Si une surface visée à l'al. 1, let. a [prairie extensive], comprend des arbres faisant l'objet d'une fumure, la surface déterminante pour la contribution est réduite d'un are par arbre concerné. Sont exceptés les arbres fruitiers haute-tige au pied desquels du fumier ou du compost peuvent être déposés jusqu'à la 10e année suivant leur plantation.

Remarques

Pour les arbres du niveau de qualité II, une taille des arbres conformément aux règles de l'art est aussi requise après la 10e année suivant leur plantation (annexe 4, chiffre 12.2.6, OPD).

La lutte appropriée contre les organismes nuisibles particulièrement dangereux conformément aux instructions des services phytosanitaires cantonaux doit toujours être effectuée (annexe 4, chiffre 12.1.5, OPD).

Critères d'entretien des arbres conformément aux règles de l'art d'après l'Ordonnance sur les paiements directs, niveau de qualité I

Les critères décrits ci-dessous correspondent aux exigences de l'OPD. La description et les exemples doivent aider à remplir les critères. Veuillez également respecter les éventuelles prescriptions cantonales.

Critères OPD	Bons exemples	Mauvais exemples
Protection des racines • Rongeurs : contrôler régulièrement et combattre, par exemple avec des trappes ou l'encouragement de prédateurs naturels comme les rapaces et les belettes • Maintenir la surface au pied de l'arbre désherbée, la couvrir ou la faucher plusieurs fois par an	 *Les trappes à campagnols conviennent bien pour lutter contre les rongeurs dans les vergers.* *Les perchoirs offrent aux rapaces des postes d'affût pour la chasse aux campagnols et évitent qu'ils cassent les branches des jeunes arbres en raison de leur poids.*	 *Les trous de campagnols témoignent de l'activité des rongeurs dans la zone des racines de l'arbre.*
Protection du tronc • Fixer le tronc à un tuteur ; pas de dégâts dus au frottement, éviter le cisaillement • Si nécessaire, protéger le tronc contre le gibier, le bétail, les machines et le gel	 *Un tuteur permet à l'arbre de pousser bien droit et protège le tronc des intempéries. Une protection en plastique évite les dégâts de frottement et d'abroutissement du bétail et du gibier.* *Dans les pâturages, une protection contre le bétail évite les dégâts causés par les bêtes.*	 *7 Blessures de frottement sur le tronc et sur une branche charpentière dues au tuteur trop long.* *8 Le lien a entamé l'écorce. Le lien doit être régulièrement contrôlé et desserré.*

Critère OPD

Taille de mise en forme et élagage

- Jusqu'à la 10e année suivant la plantation, tailler et former la couronne chaque année conformément aux règles de l'art, par exemple en donnant à la couronne une forme couronne « Oeschberg » ou buisson ou fuseau
- Rabattre les éléments principaux; la hauteur du tronc doit être de 1,2 m au moins pour les fruits à noyaux, et 1,6 m au moins pour les autres arbres
- Enlever les gourmands
- Rechercher une couronne aérée et stable laissant passer suffisamment de lumière à l'intérieur de la couronne et garantissant une bonne garniture en bois fruitier dans toutes les parties de la couronne

Bons exemples

9

Jeune arbre mis en forme et taillé avec flèche et charpentières.

10

Un jeune arbre en feuilles, mis en forme et taillé.

Mauvais exemple

11

Un jeune arbre non taillé avec des branches latérales qui concurrencent la flèche et poussent de manière trop dense.

Critère OPD

Fumure adaptée aux besoins

- Assurer la fertilisation
- Si nécessaire, couvrir la surface au pied de l'arbre des arbres plantés sur des prairies extensives[1] avec du fumier ou du compost (remarque: jusqu'à la 10e année suivant la plantation, la contribution à la biodiversité pour la prairie extensive n'est pas réduite en cas de fumure adaptée aux besoins des arbres)
- Épandre la fumure en laissant le collet libre et sec

Bon exemple

12

La surface au pied de l'arbre couverte de fumier ou de compost assure la fertilisation. La base du tronc doit rester libre.

Mauvais exemple

13

Si la fertilisation n'est pas correcte, l'arbre dépérit.

Critère OPD

Lutte appropriée contre les organismes nuisibles particulièrement dangereux (organismes de quarantaine)

- Combattre les organismes nuisibles[2] particulièrement dangereux conformément aux directives des services phytosanitaires cantonaux
- En cas de suspicion d'une attaque d'organismes de quarantaine, les services phytosanitaires doivent être informés

Exemples d'organismes de quarantaine

14

L'arbre touché par le feu bactérien (Erwinia amylovora Burr) excrète des gouttelettes d'exsudat contenant les bactéries responsables de la maladie.

15

Pousses atteintes par le feu bactérien présentant des feuilles flétries.

16

Un arbre atteint de Sharka (Plum pox virus) présente des anneaux jaunâtres sur les feuilles.

[1] La plantation d'arbres fruitiers sur des prairies extensives n'est pas recommandée: la lutte contre les campagnols demande beaucoup d'efforts et après la 10e année, la fertilisation adaptée aux besoins entraîne une réduction des contributions à la biodiversité pour les prairies inscrites comme extensives dans la sous-strate.

[2] Les organismes nuisibles particulièrement dangereux (organismes de quarantaine) dont l'introduction et l'expansion est interdite dans toute la Suisse sont énumérées dans les annexes de l'Ordonnance sur la protection des végétaux (RS 916.20).

Contrôle de l'entretien conformément aux règles de l'art

Une check-list relative à l'entretien conforme aux règles de l'art est à la disposition des organes de contrôle. Le contrôle débute par une évaluation de l'impression générale donnée par l'arbre. Lorsque cette impression générale n'est pas satisfaisante, les différents points de la check-list sont vérifiés pour réduire les contributions des arbres concernés. La check-list peut être consultée sous www.blw.admin.ch > Instruments > Paiements directs > Contributions à la biodiversité > Contribution pour la qualité > Documentation

Ces arbres haute-tige vigoureux à grande couronne ont été soignés conformément aux règles de l'art durant leur stade de jeunesse. Ils fournissent un habitat à de nombreuses espèces d'animaux, de mousses et de lichens et enrichissent le paysage.

Informations détaillées

Conseil

Les offices cantonaux d'arboriculture répondent à toutes les questions sur la culture des arbres fruitiers haute-tige. On trouve leurs coordonnées de contact auprès des services cantonaux d'agriculture ou sur Internet.
Les bureaux de conseil agricole et écologique et les associations d'arbres haute-tige fournissent aussi du soutien.

Littérature spécialisée

- AGRIDEA: Vergers haute-tige planification, plantation et soins
  www.agridea.ch > Publications > Production végétale > Arboriculture > Vergers haute-tige planification, plantation et soins
- Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL): Arboriculture fruitières biologique haute-tige
  www.fibl.org > Boutique > Arboriculture fruitières biologique haute-tige
- edition-lmz: Arbeitsheft Obstbau
  www.edition-lmz.ch > Recherche rapide: Arbeitsheft Obstbau

Impressum	
Edition	AGRIDEA, Eschikon 28, CH-8315 Lindau, T +41 (0)52 354 97 00, F +41 (0)52 354 97 97, www.agridea.ch
Auteurs	Barbara Weiss, Johannes Hanhart, Johanna Schoop, AGRIDEA; Judith Ladner Callipari, Lisa Epars, Office fédéral de l'agriculture
Groupe d'accompagnement	Andreas Brönnimann, Service de la promotion de la nature BE; Lorenz Eugster, Amt für Landwirtschaft SO; Urs Müller, Fachstelle Obstbau TG/SH; David Szalatnay, Fachstelle Obst ZH
Collaboration technique	Beratungsgruppe Biodiversität Landwirtschaft (BBL); Conférence suisse des stations d'arboriculture (SKOF); Stephan Durrer, Hautes-Tiges Suisse; Lorenz Escher, Kontrollstelle für Ökomassnahmen und Labelproduktion (KOL) TG; Beat Felder, Berufsbildungszentrum Natur und Ernährung LU; Laurent Guignard, Groupement pour la production intégrée dans l'Ouest de la Suisse (PIOCH); Pascal König, BirdLife Suisse; Vanessa Reininger, Romano Andreoli, Markus Bünter, Eduard Holliger, Sarah Perren, Anita Schöneberg, Tanja Sostizzo, Agroscope; Barbara Stäheli, Strickhof ZH; Franz Stadelmann, Dienststelle Landwirtschaft und Wald (LAWA) LU; Franco Weibel, Landwirtschaftliches Zentrum Ebenrain BL
Auteurs des photos	1 Richard Hollenstein, Landwirtschaftliches Zentrum SG; 2, 3, 5, 9 Inforama BE; 4, 7, 12 Andreas Brönnimann, Service de la promotion de la nature BE; 6, 8, 15 David Szalatnay, Strickhof ZH; 10 Anita Schöneberg; 11, 13, 17 Johannes Hanhart, AGRIDEA; 14 Eduard Holliger, Agroscope; 16 Markus Bünter, Agroscope
Traduction	Service linguistique français/italien, OFAG; Thomas Morisod, AGIRDEA; Dominique Ruggli, Centre de conseils agricoles FR
Layout	Rita Konrad, AGRIDEA
Druck	AGRIDEA
©	AGRIDEA, janvier 2018